

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT TRAVAILLISTE

N° d'agrément au Ministère de la Jeunesse et des Sports: 13056 du 15 juin 1953

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS BODY TAEKWONDO 2020-2021

FFST



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT TRAVAILLISTE

COMMISSION NATIONALE

TAEKWONDO

Article 1:

Conditions de participations :

- Licence FFST 2020/2021
- Certificat médical en cours
- Autorisation parentale pour les mineurs (document à télécharger sur le site de la FFST)
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- L'équipe devra remettre les bandes musicales sur **CD et clé USB**, à l'organisateur de la compétition lors de l'accréditation.

Catégorie :

- Chaque équipe est composée de 3 à 6 personnes.
 - Chaque membre de l'équipe doit être âgé d'au minimum 15 ans. - Mixité de sexe et d'âge autorisée.
 - 2 catégories (selon le nombre d'équipes inscrites) :
- L'équipe peut être composée de personnes issues de clubs différents.
Une personne ne peut être membre que d'une seule équipe tout au long de la compétition.

Article 2 :

Les compétiteurs doivent se présenter en pantalon de dobok et en tee-shirt.
Les chaussures de taekwondo, mitaines, pitaines sont autorisées, à condition que ce soit porté par l'ensemble de l'équipe.
Aucun autre accessoire vestimentaire n'est autorisé.

Article 3 :

La chorégraphie devra être composée de techniques de taekwondo (membres inférieurs, membres supérieurs, déplacements) accompagnée d'une musique spécialement et personnellement sélectionnée.
La chorégraphie ne doit pas comporter de techniques gymniques telles qu'acrobaties, ne doit pas s'apparenter à une simulation de combat ou self-défense, et ne doit pas reprendre tout ou partie de pomsés.
Pas de possibilité d'inclure un accessoire durant l'exécution (tels que raquettes, paos, corde à sauter,...).
L'équipe devra présenter deux chorégraphies différentes sur ses deux premiers passages, puis pourra présenter celle de son choix à chaque autre passage.

Article 4 :

La durée de la chorégraphie doit durer entre 1 minute et 1minute 30 minutes.
Elle sera accompagnée d'une bande musicale enregistrée **sur clé USB et CD** fournis par l'équipe.

Article 5 :

Il sera remis au représentant de chaque équipe un brassard (ou autre élément de distinction) de la couleur bleue ou rouge.

Les compétiteurs entrent sur l'aire lorsqu'ils y sont appelés. Le représentant de l'équipe donnera le signal à la table, avec un signe de la main à la table centrale, pour démarrer la musique et le chrono est lancé.

Deux équipes réaliseront l'une après l'autre leur chorégraphie. Le jugement se fera par système au drapeau.

Les drapeaux levés seront additionnés pour chacune des équipes et celle qui totalisera le plus de drapeaux gagnera le duel.

L'équipe devra présenter deux chorégraphies différentes sur ses deux premiers passages, puis pourra présenter celle de son choix à chaque autre passage.

La compétition pourra se dérouler de la façon suivante :

La compétition se déroulera en élimination directe.

Les équipes perdantes au 1er tour participeront à un rattrapage.

Les 4 premières équipes seront récompensées (2 médailles de bronze).

Toutefois, l'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la compétition

Article 6 :

Les juges sont au nombre de 3 ou de 5.

Le jugement se fera par système au drapeau.

Critères de jugement :

Tempo musical respecté

Synchronisation des membres de l'équipe

Diversité des techniques de taekwondo

Qualité d'exécution, difficulté des techniques, et explosivité Originalité de la chorégraphie